



MESSAGE AU CONSEIL GENERAL

relatif au Budget de la Commune pour l'année

2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, pour approbation, le budget de l'année 2022.

Pour la 2^{ème} fois, nous vous soumettons un budget aux nouvelles normes MCH2. Seules 11 communes fribourgeoises se sont lancées dans l'aventure en 2021, les autres ont reporté en raison du COVID. Le Service des Communes a souhaité analyser la structure de notre plan comptable, qui est d'un gros volume, en pensant que cet exercice pourrait relever des imperfections à indiquer aux autres communes, afin de leur faciliter le travail. Ceci a entraîné des modifications de numéros de comptes, voire de chapitres. Aussi, sur la proposition du Service des communes, nous avons déjà apporté ces modifications de structure dans le budget 2021, déjà validé. Ceci ne change pas les chiffres mais corrige quelque peu la présentation. De plus, les charges sociales sont imputées dans chaque chapitre, en lien avec les salariés. En conclusion, le fait d'avoir modifié sur certains points la présentation du budget 2021 permet une comparaison parfaite avec le budget 2022 qui vous est soumis, sachant que l'historique avec 2020 (MCH1) ne permet pas une comparaison aisée. Pour les raisons évoquées ci-dessus, vous voudrez bien vous fonder sur notre dernière version du budget 2021 afin d'analyser et de comparer les chiffres du budget 2022.

Le **bénéfice** budgétaire se monte à Fr. 337'438.40. MCH2 exige un budget équilibré, à moins qu'un déficit éventuel puisse être couvert par les fonds propres, mais ne prohibe évidemment pas la présentation d'un bénéfice.

Les travaux de réévaluation du patrimoine administratif de notre Commune sont pratiquement terminés. La réserve qui en découle se monte à ce jour à Fr. 34'930'412.63, sachant que ce montant n'inclut ni les terrains, ni les titres et participations, ni le patrimoine financier, ni les chapitres des eaux. Cette réserve de réévaluation peut être utilisée pour couvrir les amortissements de réévaluation pendant 10 ans. Ceux-ci se montent à Fr. 1'879'840.47 net pour l'année 2022, ce qui correspond donc au montant prélevé sur la réserve, sans tenir compte des réévaluations sur les chapitres des eaux, qui sont couvertes par leurs propres réserves.



A noter que, plus la réserve de réévaluation est élevée, plus elle a pour conséquence d'augmenter les amortissements à comptabiliser à nouveau. En effet, un bien qui était totalement amorti doit faire à nouveau l'objet d'un amortissement en fonction de sa réévaluation, alors qu'un bien qui n'était pas complètement amorti peut provoquer un amortissement plus important selon sa nouvelle valeur, après réévaluation. Les réévaluations sont limitées aux investissements de ces 20 dernières années.

Les recettes fiscales ont été estimées de manière un peu moins pessimiste que les directives reçues du canton, en tenant compte des différents éléments particuliers en notre possession lors de l'élaboration de ce budget au sujet de certains de nos contribuables. Force est de constater que certaines personnes morales ont repris leurs activités économiques en plein régime, alors que d'autres souffrent encore de la crise. Reste l'impact de la RFFA relative aux sociétés de domiciliation, qui ne sera connu que lorsque ces personnes morales seront taxées pour 2020. En ce qui concerne les personnes physiques, nous constatons une amélioration réjouissante des revenus fiscaux sur la base des chiffres définitifs 2019, que nous avons toutefois tempérée en raison des incertitudes qui demeurent en lien avec les effets de la crise sanitaire sur les ménages.

A. Les dépenses nouvelles 2022

A titre préliminaire, voici pour mémoire quelques extraits du nouveau règlement communal des finances du 11 décembre 2020 :

Art. 6 :¹ Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas Fr. 100'000.-.

Art. 6 :² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de 10 ans fait foi.

Art. 7 :¹ Le Conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

Art. 7 :² Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière du Conseil communal fixée à l'article 6 du présent règlement, la Commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCO).

1) Les dépenses nouvelles non liées, à faire valider par le Conseil général

0220 Secrétariat, RH, Informatique, Admin. des constructions

0220.3010.00 Salaires Secrétariat général + technique, RH, informatique Fr. 912'000.00

L'augmentation de cette position budgétaire par rapport à l'année 2021 représente deux dépenses nouvelles, à savoir Fr. 20'000.- pour la création d'un poste de chargé de sécurité à 20 % et Fr. 30'000.- pour la création d'un poste à 30% pour la communication digitale de la Commune, soit un total de Fr. 50'000.- ajouté à la charge salariale actuelle. **Selon MCH2, seul le nouveau poste de chargé de communication à 30% pour Fr. 30'000.- est à valider par le Conseil général.** En effet, le poste du chargé de sécurité découle d'une obligation légale, et par conséquent, est une dépense nouvelle liée, qui est de la compétence du Conseil communal.

3410 Sports

3410.3636.06 Participation au programme MiniMove Fr. 25'000.00

La Commune de Villars-sur-Glâne, en collaboration avec la Fondation IdéeSport, propose chaque année le programme Open Sunday, qui consiste, le dimanche matin, à accueillir dans la salle de sport de l'école du Platy les enfants de l'école primaire (de la 3H à la 8H) pour des animations sportives. A l'instar de l'Open Sunday, le programme MiniMove consistera à ouvrir aux plus jeunes une salle de sport à Villars-Vert chaque dimanche matin d'hiver (de novembre à mars), gratuitement et sans inscription au préalable. Les enfants devront être accompagnés d'un adulte de leur entourage proche pour prendre part ensemble aux diverses activités sportives et ludiques organisées par l'équipe encadrante. De plus, des cafés-partages seront organisés lors de ces événements pour offrir aux familles la possibilité d'échanger, de se rencontrer et d'avoir si besoin le soutien de professionnels. En effet, les activités seront encadrées par des équipes d'IdéeSport, composées d'adultes et de jeunes coaches. La salle de sport deviendra ainsi, à la fois, un espace d'activité physique, de pédagogie et de rencontre, favorisant la cohésion au sein des quartiers et le soutien des services spécialisés aux familles de jeunes enfants.

Le Conseil communal, sur proposition des Services techniques et de la Cohésion sociale, a validé dans sa séance du 27 septembre 2021 la mise en place du programme MiniMove, en collaboration avec la Fondation IdéeSport, et l'introduction d'un montant spécifique au budget de résultats, soit : Fr. 25'000.- TTC pour 2022, Fr. 26'000.- TTC pour 2023 et Fr. 29'000.- TTC pour 2024.

6150 Routes communales

6150.3010.01 Salaire du personnel d'encadrement et stagiaires Fr. 480'000.00

L'augmentation de cette rubrique est due à la création d'un nouveau poste (80 % à 100 %) au sein des Services Techniques pour les renforcer dès le 1er mars 2022 dans les domaines de l'environnement et du développement durable, notamment sous l'angle de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'énergie et du bruit, afin de mener les planifications communales en la matière (plan climat, plan lumière, cadastre du bruit, certification Cité de l'énergie), et dans le suivi des projets routiers, des planifications de la Commune et des planifications de tiers. La dépense nouvelle est estimée à Fr. 100'000.-.

2) Les dépenses nouvelles non liées de la compétence du Conseil communal

7101 Approvisionnement en eau potable

7101.3143.15 Cytométrie de flux Fr. 60'000.00

7101.4634.00 Subvention du CEFREN pour cytométrie de flux (-) Fr. 26'500.00

Ce compte est prévu pour poser une cytométrie de flux au réservoir de Belle-Croix. Cet équipement permettra d'améliorer la surveillance en continu de la qualité des eaux livrées et une détection précoce d'une non-conformité. Cette dépense nouvelle est ponctuelle et fera l'objet d'une participation financière du CEFREN à hauteur de 50 % du prix de l'appareil pour la surveillance de leur propre livraison, la différence correspondant à la main-d'œuvre. La charge nette étant de Fr. 33'500.-, cette dépense trouve sa place dans le budget de résultats.

3) Les dépenses nouvelles liées de la compétence du Conseil communal

1500 Service du feu

1500.3612.03 Direction sauvetage (DL) Fr. 18'109.80

Dans le cadre de la nouvelle loi sur la défense incendie et les secours LDIS, dès 2023 les pompiers du district seront intégrés au Réseau Santé Sarine (RSS). Un nouveau règlement intégrant une direction sauvetage au sein du RSS est en cours de rédaction et plusieurs solutions restent à déterminer au niveau financier. Pour 2022, sur

proposition du Comité directeur du RSS, un directeur sauvetage a été engagé et s'occupera de l'intégration des pompiers au RSS. Ce montant concerne la part de Villars-sur-Glâne. En principe il ne sera pas récurrent.

4) Les dépenses nouvelles liées, dont les montants dépassent la compétence du Conseil communal et qui nécessitent le préavis de la Commission financière quant à leur caractère lié

2120	Ecole primaire II (3H – 8H)		
2120.3612.80	Contribution SLPP Regional Schuldienst (DL)	Fr.	50'000.00

Ce montant constitue une estimation des frais que le Regional Schuldienst facturera à la Commune pour les prestations en logopédie, psychologie et psychomotricité proposées aux élèves scolarisés en allemand. Auparavant, cette charge était incluse dans le pot commun du SLPPI, dans le chapitre 2126. Il s'agit d'une dépense nouvelle liée récurrente, qui n'a pas de limite dans le temps.

2126	Service de logopédie, psychologie et psychomotricité intercommunal (SLPPI)		
2126.3613.50	Mesures compensatoires Caisse de pension de l'Etat	Fr.	359'680.00
2126.4612.50	Part. des Communes à la Caisse de pension (CPPEF)	(-) Fr.	206'636.00

Le montant de Fr. 359'680.- correspond au montant unique facturé au SLPPI pour le financement des mesures transitoires et compensatoires du personnel du SLPPI. La participation des Communes membres se montent à Fr. 206'636.-, la différence de Fr. 153'044.- correspondant à la prise en charge de l'Etat, comprise dans sa participation annuelle. (2126.4631.00).

7610	Protection de l'air et du climat		
7610.3612.90	Participation protection environnement Agglo (DL)	Fr.	17'972.00

Une étude stratégique de planification énergétique, confiée par l'Agglo à la société Greenwatt entre 2018 et 2020, a permis d'établir un ensemble de mesures aboutissant à des dépenses concrètes dès 2022. Cette dépense nouvelle sera probablement récurrente.

8500	Industrie, artisanat et commerce		
8500.3612.50	Part. à l'ARS et projet d'application iSarine (DL)	Fr.	17'130.25

Cette dépense nouvelle correspond aux frais de fonctionnement de l'Association régionale de la Sarine (ARS), qui englobe notamment la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement coordonné (CRID), ainsi que le Plan directeur régional pour le district de la Sarine (PDR Sarine). Il est fort probable que cette dépense nouvelle soit récurrente.

9900	Postes non ventilables		
9900.3611.50	Variation Provision Caisse de pension de l'Etat	(-) Fr.	876'347.00

Selon les normes MCH2, les variations de provisions sont imputées dans le compte initial où elles sont constituées. Le montant de Fr. 876'347.- correspond d'une part à la dissolution complète de la provision de Fr. 1'596'351.05, et

d'autre part à la charge future à payer de Fr. 720'004.05 indiquée par la Caisse de pension. La différence correspond, avec une différence de Fr. 3000.- en notre faveur, au rattrapage financier intégré dans les différents chapitres, notamment dans les coûts des associations intercommunales et régionales. Il s'agit d'une dépense nouvelle et unique.

Par le présent message, le Conseil communal vous communique un certain nombre d'autres renseignements complémentaires :

B. Budget de résultats

Commentaires chapitre par chapitre :

0 Administration générale

0220 Secrétariat, RH, Informatique, Admin. constructions

0220.3010.00 Salaires Secrétariat général + technique, RH, informatique Fr. 912'000.00

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles.

0220.3118.00 Achats et mises à jour des logiciels Fr. 64'000.00

L'augmentation de cette position budgétaire est liée aux adaptations de nos logiciels aux nouvelles exigences comme par exemple la facturation avec le QR code, les adaptations pour MCH2 ainsi que des évolutions pour l'e-déménagement et également l'extension du guichet virtuel des écoles.

0220.3118.02 Renouvellement sécurité (Firewall, etc.) Fr. 62'000.00

Nous avons prévu un renforcement général de la sécurité de nos installations ainsi qu'un audit de sécurité. Les coûts supplémentaires sont donc liés à la mise en place de ces nouvelles mesures.

0220.3636.50 Cotisations et dons Fr. 85'000.00

Cette augmentation de Fr. 15'000.- est le résultat de l'augmentation de la cotisation à l'Association des Communes Fribourgeoises. En effet, pour Villars-sur-Glâne la cotisation est passée de Fr. 6'000.- à Fr. 21'000.-.

0290 Bâtiment administratif Petit-Moncor 1B-1F

0290.3144.00 Entretien et réparations bâtiment administratif Fr. 123'000.00

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant, contrats d'entretien
- Remplacement régulation chauffage et ventilation
- Nettoyage annuel des vitres et stores
- Frais d'entretien PPE (espaces communs et parking)

0292	Ancienne école		
0292.3144.00	Entretien et réparations du bâtiment de l'Ancienne école	Fr.	50'000.00

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant, contrats d'entretien
- Mise en séparatif des canalisations
- Transformation local citerne en local de rangement
- Remplacement du chauffe-eau
- Installation éclairage et système de suspension pour expositions d'art
- Rehaussement des garde-corps fenêtres 2^{ème} étage

0299 Planification et gestion des bâtiments

0299.3132.50	Etudes pour bâtiments communaux	Fr.	35'000.00
---------------------	----------------------------------------	------------	------------------

Ce poste comprend :

- Ecole des Rochettes, optimisation des locaux avec suppression de l'appartement
- Ecoles, étude radon et analyses de la qualité de l'air
- Installations photovoltaïques, mise en place système de gestion globale
- Centre sportif, ingénieur sanitaire pour réfection distribution eau potable
- Espace Nuithonie, planification d'entretien

1 Ordre et sécurité publics

1110 Police

1110.3612.10	Participation à la Police intercommunale (DL)	Fr.	688'376.55
---------------------	------------------------------------------------------	------------	-------------------

L'importante augmentation du budget de résultats de l'ACoPol est principalement due à l'engagement de deux agents supplémentaires en 2022. Le dernier agent de police engagé remonte à 2017. Ces postes de travail sont non seulement justifiés par l'augmentation des missions, interventions et par l'augmentation des habitants dans des communes membres, mais aussi pour pouvoir garantir une présence de deux agents en permanence du lundi au vendredi de 07h00 à 18h00 ainsi que le samedi et dimanche, mais à des heures adaptées en fonction des besoins et des circonstances. Un agent sera rattaché à Villars-sur-Glâne et l'autre à Matran et Corminboeuf.

1400 Juridique, Contrôle de l'habitant, Police des constructions, Cadastre

1400.3010.00	Salaires du juridique, CHAB et police des constructions	Fr.	733'000.00
---------------------	----------------------------------------------------------------	------------	-------------------

En raison d'une charge de travail largement supérieure aux ressources dans le secteur des constructions, de nombreuses heures supplémentaires ont dû être réalisées par notre personnel. Afin de le rétribuer pour cette charge supplémentaire, nous avons augmenté en proportion la position budgétaire. Pour ce faire, un montant de Fr. 15'000.- a été prévu pour 2022 en plus des augmentations salariales ordinaires.

1500 Service du feu

1500.3612.03	Direction sauvetage (DL)	Fr.	18'109.80
---------------------	---------------------------------	------------	------------------

Le commentaire de ce nouveau poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles.

1620	Protection civile		
1620.3144.00	Entretien et réparations des abris PC	Fr.	40'000.00

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant, contrats d'entretien
- Remplacement des luminaires obsolètes par du LED (réalisation en étape sur 3 ans)
- Remplacement sèche-cheveux
- Changement réservoirs WC (réalisation sur 2 ans)
- Peinture d'entretien
- Remplacement congélateur et grilles inox cuisine
- Remplacement draps housse (sur 2 ans)

2 Formation

2120	Ecole primaire II (3H – 8H)		
2120.3110.00	Achats mobilier et machines de bureau	Fr.	33'797.55

La part la plus importante, soit Fr. 21'000.-, est prévue pour le renouvellement du mobilier scolaire à l'école des Rochettes, qui se fait au rythme d'une salle de classe par année. Le solde correspond essentiellement à l'aménagement des classes flexibles avec du mobilier tel que des tabourets avec assise dynamique. Un montant est également prévu en cas d'une ouverture de classe ou pour du remplacement de mobilier défectueux.

2120.3171.00	Subsides pour camps de ski et d'été	Fr.	118'698.00
--------------	--------------------------------------------	-----	------------

Il s'agit de l'attribution maximale des subsides pour l'ensemble des camps (vert, vélo, ski) et des journées à ski. En 2021, un montant de Fr. 20'000.- a été retranché de cette rubrique dévolue aux camps et journées sportives pour être alloué à des subsides extraordinaires pour la culture et le sport hors du chapitre « Formation », en lien avec la Covid-19. En 2022, les écoles espèrent que toutes les activités puissent se réaliser à nouveau.

2120.3612.80	Contribution SLPP Regional Schuldienst (DL)	Fr.	50'000.00
--------------	----------------------------------------------------	-----	-----------

Le commentaire de ce nouveau poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles.

2120.3612.90	Part. VSG logopédie et psycho SLPPI (DL)	Fr.	608'538.60
--------------	-------------------------------------------------	-----	------------

Ce montant correspond au budget courant du SLPPI, majoré de la participation de Fr. 68'915.25 pour couvrir le financement des mesures transitoires et compensatoires de la Caisse de pension du personnel de l'Etat.

2126	Service de logopédie, psychologie et psychomotricité intercommunal (SLPPI)		
2126.3109.00	Frais de séances	Fr.	3'800.00

Il ne s'agit pas d'une dépense nouvelle. Les frais de séances étaient jusqu'ici comptabilisés dans la rubrique des conseillers externes, spécialistes et traducteurs, sous le compte 2126.3132.60.

2126.3130.30	Prestations du personnel en allemand	Fr.	0.00
--------------	---------------------------------------------	-----	------

Pour 2022, le montant est de Fr. 0.-, en comparaison avec le budget 2021 de Fr. 118'000.-, car le SESAM ne comptabilise plus, dans son nouveau système de calcul de subventionnement par forfaitisation, les élèves

scolarisés en allemand, pour les communes membres du SLPPI. Ces élèves sont désormais comptabilisés dans l'effectif du Regional Schuldienst, qui est le SLPP qui propose les prestations en logopédie, psychologie et psychomotricité pour les élèves scolarisés en allemand et qui facturait jusqu'à maintenant ses prestations au SLPPI. Le Regional Schuldienst facturera désormais ses prestations directement aux Communes de domicile concernées par les élèves, voir compte no 2120.3612.80 ci-dessus.

2126.3613.50	Mesures compensatoires Caisse de pension de l'Etat		Fr.	359'680.00
2126.4612.50	Part. des Communes à la Caisse de pension (CPPEF)	(-)	Fr.	206'636.00

Les commentaires de ces nouveaux postes sont indiqués en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles.

2126.4631.00	Participation du Canton	(-)	Fr.	1'396'642.65
2126.4631.10	Participation du Canton aux mesures renforcées (SESAM)	(-)	Fr.	0.00

Ce montant correspond au subventionnement du canton pour le budget ordinaire du SLPPI de Fr. 1'243'598.65, incluant les mesures renforcées du SESAM, auquel se rajoute la partie du financement prise en charge par le canton pour les mesures transitoires et compensatoires de la CPPEF de Fr. 153'044.00. Il est à noter que le SLPPI étant légèrement surdoté en personnel, le canton ne prend pas en charge la moitié effective du montant de Fr. 359'560.00, mais le 85.1% de la moitié du montant. Le canton a mis en place dès cette année un nouveau calcul de subventionnement par forfaitisation pour les SLPP en se basant sur de nouveaux critères. Le SESAM devrait tout prochainement transmettre des précisions sur les critères pris en compte.

2130 Ecole du cycle d'orientation (9H – 11H)

2130.3612.10	Contribution écoles cycle d'orientation (DL)		Fr.	6'066'349.00
--------------	----------------------------------------------	--	-----	--------------

Ce montant comprend les dépenses ordinaires de l'Association des CO ainsi que le financement des mesures transitoires et compensatoires de la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg (CPPEF).

21702 Ecole des Rochettes

21702.3144.00	Entretien et réparations Ecole des Rochettes		Fr.	130'000.00
---------------	----------------------------------------------	--	-----	------------

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant, contrats d'entretien, curage des canalisations, réparation des stores
- Remplacement paroi sas d'entrée y compris porte principale
- Réfection toitures préaux et coupole salle de gym
- Remplacement faux-plafond métallique (étape 2)
- Peinture d'entretien

21705 Ecole du Platy

21705.3144.00	Entretien et réparations Ecole du Platy		Fr.	90'000.00
---------------	-----------------------------------------	--	-----	-----------

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant, contrats d'entretien
- Forage des dalles extérieures pour évacuation eau de pluie
- Barrière bord de dalle façade Est
- Pose de fers d'angle sur les escaliers intérieurs
- Tapis anti-saleté entrée salle de sport

3420	Parcs publics, chemins naturels et espaces verts		
3420.3140.00	Entretien des jardins publics et espaces verts	Fr.	108'000.00

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Mise en conformité des places de jeux, notamment de la place des Martinets
- Réfection treillis - Terrain de foot Cormanon
- Giratoire du Condoz-Route de Matran - Remplacement des plantations
- Achats de fleurs annuelles
- Achat d'engrais
- Hivernage des plantes
- Accessoires pour jeux
- Plantations diverses
- Bancs communaux
- Achat des copeaux
- Entretien des jeux d'eau
- Entretien des places de jeux autour des écoles
- Remplacement de la régulation pH et chlore pour fontaine de Cormanon
- Remplacement caisses pour les jeux d'échecs – PUC
- Fournitures diverses

5 Prévoyance sociale

5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour		
5451.3635.10	Participation aux crèches subventionnées (DL)	Fr.	500'000.00

Les crèches conventionnées, optimisant de mieux en mieux les places à 100% réservées par la Commune (une place étant partagée par plusieurs enfants) et atteignant de ce fait un taux de placements maximal, les subventions allouées par la Commune augmentent en conséquence, comme cela a été constaté au cours de 2021. À noter en outre que ce compte est sujet à de plus ou moins fortes fluctuations suivant le revenu des parents (par exemple plus les familles qui placent leurs enfants ont un bas revenu, plus importante est la subvention).

5451.3636.00	Subvention Fondation pour les AEF (DL)	Fr.	1'668'108.00
--------------	----------------------------------------	-----	--------------

La mission de la FAEF étant de permettre aux parents villarois de concilier leurs vies professionnelle et familiale, les structures de la Fondation se doivent d'offrir le plus d'heures de garde possible. Le taux d'occupation au sein desdites structures, en particulier des AES, connaît une nette augmentation et on prévoit qu'il continuera de s'accroître en 2022. La progression du nombre d'enfants et donc d'heures de garde, qui conduit à une augmentation des subventions communales, implique également l'augmentation du taux d'activité du personnel, voire l'engagement de personnel supplémentaire qualifié pour respecter les normes quantitatives, qualitatives et de sécurité, édictées par le Service de l'enfance et de la jeunesse, ce qui augmente la masse salariale. Des augmentations de salaire ont en outre été accordées à des collaboratrices ayant terminé une formation.

5451.4470.00	Location des locaux pour la FAEF	(-)	Fr.	347'033.00
--------------	----------------------------------	-----	-----	------------

L'augmentation du loyer versé par la FAEF à la Commune est dû, d'une part à la réévaluation du loyer et charges annuelles de la crèche les Dauphins suite à sa récente rénovation partielle et, de l'autre, à une utilisation accrue du local du Centre Le Milieu à Villars-Vert, pour répondre à la demande de placement au niveau de l'AES et du groupe de jeu pour enfants allophones.

5591 Office communal du travail VSG

5591.3010.00 Salaires du personnel auxiliaire (PAR) VSG Fr. 370'000.00

Pour l'année 2022, le service social souhaite diversifier les mesures mises en place pour les bénéficiaires de l'aide sociale. En effet, si certains bénéficiaires sont prêts au marché de l'emploi et employables comme personnel auxiliaire, d'autres ont des freins beaucoup plus importants, et des mesures d'insertion sociale encadrées par des maîtres socio-professionnels sont plus adaptées. C'est pourquoi, un montant de Fr. 30'000.- a été ajouté au poste 5720.3637.10 « Frais de fonctionnement organisation MIS VSG », et en contrepartie, ce même montant de Fr. 30'000.- a été retiré pour les salaires du personnel auxiliaire, en regard au budget 2020. L'avantage étant également que le canton participera à hauteur de 40% de ces Fr. 30'000.- pour l'organisation des MIS, c'est-à-dire pour un montant supplémentaire de Fr. 12'000.-.

5596 Office communal du travail Matran

5596.3010.00 Salaires du personnel auxiliaire (PAR) Matran Fr. 24'000.00

Pour l'année 2021, peu de bénéficiaires de la Commune de Matran ont été engagés comme personnel auxiliaire. C'est pourquoi, le montant a été réduit pour 2022. L'intégralité du montant est remboursée par la Commune de Matran.

5600 Aide au logement

5600.4511.00 Prélèvement sur la réserve d'aide au logement (-) Fr. 0.00

Le solde de la réserve d'aide au logement doit être dissout pour le passage au système comptable MCH2, soit dans les comptes 2021.

5720 Service social Villars-sur-Glâne

5720.3637.00 Aide matérielle, MIS et mesures mixtes VSG Fr. 3'150'000.00

Pour 2022, au vu de la reprise économique qui est actuellement observée, et malgré la fin de différentes aides (fin de la prolongation des délais cadre du chômage, fin des allocations corona pour indépendants), le budget pour l'aide matérielle est très légèrement revu à la baisse. De plus, depuis l'introduction du nouveau programme informatique « KISS » au 1^{er} avril 2021, l'aide sociale est désormais calculée de manière nette. La grande majorité de la récupération des frais d'assistance est déduite automatiquement du montant de l'aide matérielle octroyée par la Commune.

5720.4260.00 Récupération frais d'assistance VSG (-) Fr. 550'000.00

La récupération des frais d'assistance correspond à toutes les assurances sociales, les allocations et les subsides dont un bénéficiaire a droit mais qui ont été avancés par l'aide sociale. L'aide sociale étant subsidiaire, les montants sont ensuite reversés à la Commune dans ce poste de récupération des frais d'assistance (rétroactifs AI, PC, AC, APG, subsides de formation, subsides de caisse-maladie, allocations familiales, etc.). Avec le nouveau programme informatique « KISS », la déduction de la majorité des montants de récupération de frais d'assistance se fait automatiquement en diminution de l'aide matérielle. Les remboursements obtenus des personnes ayant été au bénéfice de l'aide sociale figurent également dans les Fr. 550'000.-.

5720.4631.00 Participation du canton aux frais d'assistance VSG (-) Fr. 1'040'000.00

Le canton participe financièrement à hauteur de 40% de l'aide matérielle donnée par la Commune. Pour le calcul de la participation cantonale, il faut prendre le montant du poste 5720.3637.00 « Aide matérielle, MIS et mesures mixtes VSG », et ensuite déduire le montant du poste 5720.4260.00 « Récupération frais d'assistance VSG », soit Fr. 2'600'000.- : le 40% de ce montant correspond donc à la participation cantonale. Pour 2022, le budget de l'aide matérielle étant légèrement inférieur, le montant de la participation cantonale l'est également.

5797 Cohésion sociale, Générations, Animation DCSGA

5797.3010.00 Salaires du personnel DCSGA Fr. 343'000.00

L'introduction d'un concept Senior+, validé par le Conseil communal, nécessite une augmentation des ressources en personnel, soit une augmentation récurrente de 20 %, évaluée à Fr. 18'400.-.

5797.3637.00 Subvention activités Seniors Fr. 25'000.00

Pour l'année 2022, un concept Senior+ a été rédigé par la Cohésion sociale et validé par le Conseil communal. Ce concept a pour but de veiller à l'intégration des seniors dans la société, à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences, ainsi qu'au maintien de leur autonomie. Afin de parvenir à ces objectifs, plusieurs mesures sont proposées et pourraient être mises en place pour l'année 2022. Anciennement ce poste s'intitulait « subvention aînés et nonagénaires » et était destiné à financer les activités du groupe des aînés. Un ajout supplémentaire de Fr. 15'000.- est destiné à mettre en place de nouvelles mesures pour les seniors de la Commune, soit par exemple l'envoi d'une newsletter d'information trimestrielle ou l'organisation de sorties culturelles, de « cafés partages » et d'activités physiques adaptées aux seniors.

5797.4631.05 Subvention cantonale Travail social de rue (-) Fr. 0.00

Lors du début du mandat du travail social hors-murs accordé à REPER en 2018, une demande de subvention a été demandée et accordée par le Service de l'enfance et la jeunesse cantonale, afin d'encourager l'implantation des éducateurs de rue dans la Commune de Villars-sur-Glâne. Cette subvention était accordée sur trois ans, à hauteur de Fr. 10'000.- par année. Le dernier versement a été effectué en 2021.

6 Trafic et télécommunications

6150 Routes communales

6150.3010.01 Salaire du personnel d'encadrement et stagiaires Fr. 480'000.00

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles.

6150.3132.50 Frais d'études Fr. 170'000.00

- Routes de Villars et Fort-St-Jacques, projet renouvellement routier accompagnant les travaux d'assainissement des collecteurs EU/EP Fr. 70'000.00
- Route de la Glâne, travaux édilitaires, projet Fr. 40'000.00
- Route du Bugnon, avant-projet de mise en œuvre du concept mobilité douce accompagnant les travaux d'entretien (réhabilitation de la fondation de chaussée) Fr. 10'000.00
- Ruisseau de l'Île, avant-projet Fr. 30'000.00
- Route des Dailles, mise en zone 30, phase 2 Fr. 20'000.00

• Route de Cormanon, bande mixte piétons/vélos	Fr.	20'000.00
• Route du Petit-Moncor, arrêt de bus et trottoir	Fr.	20'000.00
• Etude gestion de stationnement	Fr.	15'000.00
• Place arborée/place minérale	Fr.	15'000.00
• Matériel logiciel divers	Fr.	<u>5'000.00</u>
Total théorique	Fr.	245'000.00
<u>Total imputé au budget 2022</u>	Fr.	<u>170'000.00</u>

6150.3141.50 Entretien des routes communales **Fr. 150'000.00**

Ce compte englobe plusieurs éléments tels que l'entretien des bornes escamotables, le curage de la place minérale de Cormanon et le curage des collecteurs situés au chemin des Platanes. Un montant de Fr. 100'000.- est destiné aux travaux de réfection ponctuels sur le réseau routier communal. Il s'agit des travaux effectués sous forme de campagne d'entretien dans le but de maintenir le réseau en état. Un montant de Fr. 30'000.- est également prévue afin d'assainir la route d'accès qui se trouve devant Cremo et Meggitt.

6151 Bâtiment des services extérieurs et du feu (BSEV)

6151.3144.00 Entretien et réparations du BSEV **Fr. 97'000.00**

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant, contrats d'entretien
- Curage des canalisations
- Réfection des chéneaux encaissés + dilatations revêtement toiture
- Remplacement du système de lavage des véhicules
- Ajout d'étagères dans l'atelier
- Réfection sol garage pompiers

6220 Trafic régional et d'Agglomération

6220.3141.00 Entretien des arrêts de bus et abris **Fr. 30'000.00**

Le Service des ponts et chaussées planifie la mise en conformité à la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) des deux arrêts de bus de "Moncor". Dans le cadre de ces travaux, la Commune en profite pour assainir l'abri voyageur de l'arrêt "Moncor" en direction la ville de Fribourg, qui est l'un des plus anciens de la Commune et ainsi bénéficier de prix intéressants pour les travaux de génie civil.

7 Environnement et aménagement du territoire

Comme le mot clé de MCH2 est la transparence, nous avons été bons élèves en établissant un budget 2021 en séparant la partie « exploitation » de la partie « maintien de la valeur », tant pour les chapitres de l'eau potable que pour les eaux usées. Ceci dans le but de faire apparaître une taxe couvrant ses propres charges, qu'elles soient de base ou de consommation. Le Service des communes a demandé de regrouper ces sous-chapitres en n'en conservant qu'un seul par genre d'eau. Dès lors, l'eau potable garde désormais le chapitre 7101 et les eaux usées le chapitre 7201.

7101 Approvisionnement en eau potable (EP) (hors taxe)

7101.3132.50 Frais d'études et projets Fr. 20'000.00

Des études préliminaires devront être lancées en 2022 pour réaliser le plan quinquennal 2023-2027. La Commune doit également mettre à jour le PIEP (plan des infrastructures de l'eau potable) qui prévoit entre autre l'agrandissement du réservoir de Belle-Croix.

7101.3143.15 Cytométrie de flux Fr. 60'000.00

7101.4634.00 Subvention du CEFREN pour cytométrie de flux (-) Fr. 26'500.00

Les commentaires de ces nouveaux postes sont indiqués en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles.

7201 Traitement des eaux usées (EU) (hors taxe)

7201.3143.00 Entretien et réparations des installations Fr. 20'000.00

Ce compte va permettre à la Commune d'imputer les dépenses comme le remplacement des couvercles de regard de contrôle, des grilles de route défectueuses, le renforcement des regards présentant un risque de rupture ou encore la recherche et la mise à niveau de couvercles enterrés.

7201.4240.75 Produit de la taxe de base des eaux usées Fr. 1'600'000.00

7201.4240.77 Produit de la taxe d'épuration des eaux (m3) Fr. 936'000.00

Ces chiffres correspondent à une répartition des recettes habituelles. Cependant, le budget 2021 avait été établi en prévision de l'introduction du nouveau règlement, qui a été reportée en 2023.

7206 Station d'épuration intercommunale (STEP) (hors taxe)

7206.3130.15 Cotisations professionnelles Fr. 2'700.00

Il ne s'agit pas d'une dépense nouvelle, les cotisations professionnelles étaient jusqu'ici comptabilisées dans la rubrique d'entretien des installations et machines, le compte 7206.3151.00.

7206.3130.50 Incinération des boues Fr. 200'000.00

Selon les informations reçues de l'usine d'incinération de la SAIDEF, le tarif de traitement des boues d'épuration va subir une augmentation de Fr. 10.-/tonne en 2022. Ce tarif passe ainsi de Fr. 165.- à Fr. 175.-/tonne (HT). Par conséquent, le budget représente une augmentation de charges de l'ordre de Fr. 15'000.- en comparaison à 2021.

7206.3132.50 Etudes et agrandissements de la STEP Fr. 200'000.00

En parallèle à l'ajout du traitement des micropolluants et afin de répondre aux exigences légales de rejet, la STEP doit subir un agrandissement conséquent de la filière eau et une mise à jour de la filière boues. L'étude d'avant-projet est en cours en vue de l'examen préalable en 2022. Le budget représente une augmentation de charges de l'ordre de Fr. 100'000.- en comparaison à 2021.

7206.3143.10 Curage des installations Fr. 20'000.00

Il ne s'agit pas d'une dépense nouvelle, les frais de curage étaient jusqu'ici comptabilisées dans la rubrique d'entretien des installations et machines, le compte 7206.3151.00.

7206.3151.05	Entretien du moteur à gaz		Fr.	400'000.00
7206.4501.72	Prélèvement sur le fond de renouvellement STEP	(-)	Fr.	400'000.00

Le moteur à gaz présente de gros soucis de fonctionnement et les pièces de rechange ne sont plus disponibles. Dès lors, son remplacement est indispensable. Ce même montant sera prélevé sur le fond de renouvellement intercommunal des installations.

7206.4260.00	Prestations pour Swissgrid-Pronovo	(-)	Fr.	120'000.00
--------------	------------------------------------	-----	-----	------------

Durant le remplacement de l'ancien moteur à gaz, le biogaz devra être détruit via une torchère, sans autre possibilité de valorisation. De même, durant la phase de mise en service du nouveau moteur, nous ne pourrons pas garantir une production d'énergie régulière. Le budget représente une diminution de recette de l'ordre de Fr. 30'000.- en comparaison à 2021.

7301 Gestion communale des déchets (hors taxe)

Le taux de couverture du chapitre des déchets se monte à 88,16 %.

7301.3130.70	Surveillance outsourcée des déchetteries		Fr.	19'000.00
--------------	------------------------------------------	--	-----	-----------

Face à l'augmentation des dépôts des déchets sauvages dans les déchetteries de quartier, la Commune a engagé un agent auxiliaire pour effectuer des surveillances. Cet agent effectue des contrôles sporadiques sur les cinq déchetteries de quartier. L'entreprise Securitas est également engagée au niveau de la déchetterie principale pour limiter le tourisme des déchets.

7301.4240.10	Taxe proportionnelles (au sac)	(-)	Fr.	570'000.00
--------------	--------------------------------	-----	-----	------------

L'estimation budgétisée en 2021 à hauteur de Fr. 605'000.- était basée sur le budget 2019, avec l'augmentation des tarifs de la taxe au sac. Toutefois, force est de constater que l'augmentation du chiffre d'affaires ne correspond pas aux attentes. Dès lors, le chiffre a été revu à la baisse pour 2022.

7610 Protection de l'air et du climat

7610.3612.90	Participation protection environnement Agglo (DL)		Fr.	17'972.00
--------------	---------------------------------------------------	--	-----	-----------

Le commentaire de ce nouveau poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles.

7710 Cimetière

7710.3132.50	Frais d'étude projet mur cinéraire étape V		Fr.	50'000.00
--------------	--------------------------------------------	--	-----	-----------

Le cimetière dispose actuellement de 45 emplacements libres pour accueillir les urnes dans le mur cinéraire. Chaque année, environ 20 nouvelles places sont attribuées. Avec les prévisions actuelles, qui englobent la désaffectation des tombes arrivées à échéance, si rien n'est entrepris dans les 2 à 3 ans, nous risquons de manquer de place. Afin d'éviter cette situation, un montant de Fr. 50'000.- est prévu pour effectuer l'étude afin de réaliser une nouvelle étape de mur cinéraire (étape V). Le nouveau mur sera conçu afin de disposer d'environ 200 emplacements supplémentaires.

7900 Aménagement du territoire

7900.3132.50	Frais d'études et projets		Fr.	140'000.00
•	Cormanon, place minérale mise en valeur, projet définitif		Fr.	10'000.00
•	PAD Vallon de Villars « Espace rue », étude préliminaire		Fr.	15'000.00
•	Vallon de Villars, parc boisé, étude préliminaire		Fr.	10'000.00
•	PAD, mises à niveau, prestations urbaniste conseil		Fr.	25'000.00
•	PAL, adaptation au Plan directeur cantonal (PDCant)		Fr.	30'000.00
•	PAL, étude et adaptation ZRFD		Fr.	20'000.00
•	Etude d'implantation besoins communaux		Fr.	20'000.00
•	Aménagement local, transports, prestations d'ingénieur transports ou d'urbaniste conseil dans le cadre de projets spécifiques		Fr.	10'000.00
	Total théorique		Fr.	140'000.00
	<u>Total imputé au budget 2022</u>		Fr.	<u>140'000.00</u>

8 Economie publique

8500 Industrie, artisanat et commerce

8500.3612.50	Part. à l'ARS et projet d'application iSarine (DL)		Fr.	17'130.25
---------------------	-----------------------------------------------------------	--	------------	------------------

Le commentaire de ce nouveau poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles.

9 Finances et impôts

Le manque de recul sur les effets de la réforme fiscale des entreprises cumulé aux conséquences du Covid-19 a rendu l'exercice des prévisions fiscales difficile. Les chiffres présentés ont fait l'objet d'analyses et de réflexions prudentes, fondées sur les chiffres définitifs 2019 fournis par le canton et sur notre connaissance de certains éléments communaux particuliers.

9100 Impôts communaux ordinaires

9100.4000.00	Impôt sur le revenu personnes physiques, année fiscale	(-)	Fr.	24'000'000.00
9100.4001.00	Impôt sur la fortune personnes physiques, année fiscale	(-)	Fr.	2'300'000.00

Des modifications cantonales ont été apportées notamment sur les taxations personnes physiques, d'une part en matière de déductions sur le revenu et d'autre part sur les grosses fortunes. Ceci diminue les recettes fiscales. Toutefois, nous avons aussi tenu compte de l'impact du nouveau quartier du Platy Centre II, qui a fait augmenter l'impôt moyen sur le revenu des personnes physiques, et sur certains éléments particuliers connus.

9100.4002.00	Impôt à la source personnes physiques, année fiscale	(-)	Fr.	1'320'000.00
9100.4002.55	Impôt à la source catégorie 308 PP, année fiscale	(-)	Fr.	130'000.00

La tendance de ces dernières années se confirme, à savoir que les recettes de l'impôt à la source sont à la baisse, peut-être due à l'augmentation des naturalisations. De plus, la catégorie 308 (c'est-à-dire les cadres d'entreprises) présente de fortes fluctuations ; nous avons appris qu'elle est aussi intégrée dans la statistique du canton, raison pour laquelle nous avons toujours des différences avec notre propre statistique communale. Aussi, cette rubrique est indiquée séparément.

9100.4010.00 Impôt sur les bénéfiques personnes morales, année fiscale (-) Fr. 17'280'000.00

Ces recettes ont été estimées sur la base des chiffres 2019 définitifs (réduits par la RFFA mais augmentés à 69%), sur la base du budget 2021 ainsi qu'avec les informations particulières connues au moment de l'élaboration de ce budget, en incluant les sociétés de domiciliation qui sont désormais soumises à l'impôt ordinaire avec la RFFA.

9100.4011.00 Impôt sur le capital des personnes morales, année fiscale (-) Fr. 230'000.00

Cette estimation est identique à celle du budget 2021. Pour mémoire, l'impôt sur le capital n'est désormais dû que par les personnes morales n'ayant pas d'impôt sur le bénéfice.

9100.4611.00 Compensation cantonale de base sur la réforme fiscale (-) Fr. 1'868'601.00

Le chiffre communiqué par le canton est une très bonne surprise. Nous constatons que « l'effet retard » des statistiques cantonales a pour impact d'augmenter la compensation du canton quand nos contribuables se portent bien, et de diminuer cette manne lorsque les personnes morales sont davantage en difficulté. Cet effet de yoyo est totalement indépendant de notre volonté.

9101 Impôts communaux spéciaux

9101.4023.00 Impôt sur les mutations immobilières (-) Fr. 1'200'000.00

Nous constatons que les mutations du Platy Centre II sont terminées, aussi nous avons revu cette recette à la baisse. Toutefois, les transactions 2021 courantes restent intéressantes en termes de rentrées fiscales et nous permettent de rester modérément optimistes, loin d'atteindre toutefois les sommets de l'année 2020.

9300 Péréquation financière intercommunale

9300.3622.00 Péréquation financière intercommunale Fr. 8'339'164.00

La baisse de cette rubrique est assez symbolique par rapport à 2021 (- Fr. 144'830.-). Cette charge devrait toutefois continuer à diminuer ces prochaines années.

9610 Intérêts

9610.3401.30 Intérêts des dettes et courtage Fr. 570'000.00

L'effet de la crise a eu pour conséquence de retarder la majorité des investissements. De plus, le renouvellement de crédits à d'excellentes conditions a permis de diminuer les coûts d'intérêts progressivement ces dernières années.

9610.3940.00 Imputation interne des intérêts sur les fonds spéciaux (réserves) Fr. 419'000.00

La réévaluation du patrimoine a eu pour conséquence d'augmenter les réserves d'eau potable et des eaux usées, raison pour laquelle l'intérêt imputé en faveur de ces réserves au bilan a fortement augmenté.

9610.4499.50 Intérêts CODEMS sur l'investissement Les Martinets (-) Fr. 185'000.00

D'une part la CODEMS a revu son taux hypothécaire à la baisse, et d'autre part le capital qu'elle nous rembourse diminue chaque année, étant donné qu'elle verse à la Commune le montant de Fr. 995'000.-.

9710	Redistributions			
9710.4699.10	Redistribution de la taxe CO2	(-)	Fr.	3'000.00

Cette recette a fortement baissé ces dernières années. En 2020 nous avons touché Fr. 4'755.65 et en 2021 Fr. 2'632.70.

9900	Postes non ventilables			
9900.3611.50	Variation Provision Caisse de pension de l'Etat	(-)	Fr.	876'347.00

Le commentaire de ce nouveau poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles.

C. Budget des investissements

Le budget des investissements n'a, dans son ensemble, qu'une valeur informative, car il contient soit des crédits liés et des crédits de paiement, qui n'ont plus à être décidés par le Conseil général, soit des crédits d'engagements, sur lesquels le Conseil général se prononcera en cours d'année, sur la base d'un message. Ci-après, nous vous présentons les investissements par catégorie de crédits.

1. Crédits liés pour 2022

Les crédits liés sont imposés par une loi, un règlement ou une convention. Les plans quinquennaux pour l'eau potable et les eaux usées ont été splittés en plusieurs selon MCH2 :

7101.5031.001	Captages (plan 2018-2022)		Fr.	672'000.00
7101.5031.002	Stations d'approvisionnement en eau (plan 2018-2022)		Fr.	0.00
7101.5031.004	Conduites et hydrantes (plan 2018-2022)		Fr.	562'000.00
7101.5031.005	Réservoirs d'eau (plan 2018-2022) :		Fr.	0.00
7101.5031.006	Appareils de mesure, commande et régulation (2018-2022)		Fr.	0.00
7101.6350.101	Taxes de raccordement eau potable	(-)	Fr.	19'600.00
7201.5032.001	Canalisations des eaux usées (plan 2019-2023)		Fr.	488'000.00
7201.5032.002	Ouvrages spéciaux install. communales (plan 2019-2023)		Fr.	0.00
7201.6350.201	Taxes de raccordement épuration	(-)	Fr.	<u>32'000.00</u>
TOTAL			Fr.	1'670'400.00

=====

2. Crédits de paiement pour 2022

Les crédits de paiement concernent les investissements d'ores et déjà acceptés par le Conseil général.

0292.5040.101	Bibliothèque, études pour rénovation bâtiment		Fr.	15'000.00
3420.5030.101	Place minérale Cormanon, réfection fontaine		Fr.	50'000.00
4121.6140.100	Participation CODEMS amortissements 1 ^{er} bâtiment	(-)	Fr.	303'000.00
4121.6140.101	Participation CODEMS amortissements agrandissement	(-)	Fr.	691'851.10
5451.6310.101	Crèche des Dauphins, subvention canton	(-)	Fr.	40'000.00
6150.5010.009	Routes, entretien lourd PGRR-3 (2019-2024)		Fr.	450'000.00
6150.5010.103	Trans-Agglo, tronçon Grand-Clos (PI)		Fr.	1'000'000.00
6150.5010.108	Trans-Agglo, tronçon Croset-Platy		Fr.	1'500'000.00
6150.6310.015	Passerelle Villars-Vert, subvention Canton	(-)	Fr.	132'000.00
6150.6320.011	Passerelle Villars-Vert, subvention Agglo	(-)	Fr.	413'000.00
6150.5090.097	Bertigny, études PED, part de VSG		Fr.	20'000.00
6150.5090.120	Carrefour Belle-Croix, études, part VsG		Fr.	100'000.00
6220.5010.005	Arrêts de bus, conformité LHand (1 ^{ère} étape + étude projet)		Fr.	<u>600'000.00</u>
TOTAL			Fr.	2'155'148.90
				=====

3. Crédits d'engagements pour 2022

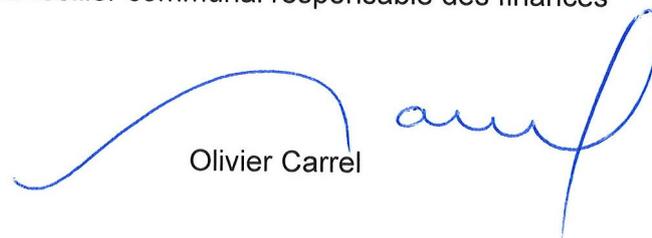
Les crédits d'engagements concernent des investissements nouveaux, qui seront votés par le Conseil général lors de la présentation d'un message par le Conseil communal.

0220.5200.001	Numérisation anciens permis de construire		Fr.	100'000.00
0292.5010.101	Bibliothèque, rénovation bâtiment		Fr.	400'000.00
1110.5060.001	Installations de vidéosurveillance		Fr.	70'000.00
3210.5060.002	Bibliothèque, rénovation mobilier		Fr.	70'000.00
21701.5040.102	Ecole de Cormanon, étude et rénovation intérieure		Fr.	500'000.00
21703.5040.100	Chapelle Villars-Vert, rénovation		Fr.	380'000.00
21703.5040.101	Ecole de Villars-Vert, étude et rénovation		Fr.	100'000.00
21703.5060.001	Achat mobilier Ecole de Villars-Vert		Fr.	155'000.00
3410.5000.101	Terrain de foot no 1, mise en conformité		Fr.	400'000.00
4121.5040.100	Résidence Les Martinets, réfection toiture		Fr.	1'000'000.00
6150.5010.006	Arrêts de bus, conformité LHand (2 ^{ème} étape)		Fr.	100'000.00
6150.5010.026	Rte du Petit-Moncor, requalification		Fr.	150'000.00
6150.5010.099	Nomenclature chemins de mobilité douce		Fr.	60'000.00
6150.5010.110	Rte du Soleil, assainissement bruit		Fr.	100'000.00
6150.6310.032	Rte du Soleil, subvention canton	(-)	Fr.	37'000.00
6150.5010.112	Rte de Cormanon, priorisation bus (ligne 5)		Fr.	500'000.00
6150.5010.117	Rte de Moncor, secteur Cremo/Meggitt		Fr.	260'000.00
6150.5010.109	Rte des Dailles / Rte du Soleil (nord), requalification		Fr.	600'000.00
6150.5060.020	Remplacement d'une balayeuse		Fr.	250'000.00
6150.5060.021	Système salage, renouvellement		Fr.	165'000.00
6150.5090.116	Bertigny, pôle santé et activités / P+R		Fr.	200'000.00
6220.5010.002	Chemin des Pensionnats, voie de bus		Fr.	250'000.00
7101.5031.005	Panneaux photovoltaïques Réservoirs d'eau		Fr.	110'000.00
7101.6310.101	Subvention Pronovo panneaux photovoltaïques	(-)	Fr.	28'000.00
7206.5090.015	STEP intercommunale, études pour agrandissement		Fr.	300'000.00
7206.5090.016	STEP intercommunale, études pour micropolluants		Fr.	150'000.00
7206.6190.015	STEP, part. des Communes études agrandissement	(-)	Fr.	116'490.00

7206.6190.016	STEP, part. des Communes études micropolluants	(-)	Fr.	58'245.00
7301.5040.001	Déchetterie, étude et réalisation bureau et couvert		Fr.	<u>400'000.00</u>
TOTAL			Fr.	6'530'265.00
				=====
Total net du budget des investissements			Fr.	10'355'813.90
				=====

Approuvé par le Conseil communal
dans sa séance du 25 octobre 2021

Le Conseiller communal responsable des finances


Olivier Carrel

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire


Emmanuel Roulin



Le Syndic


Bruno Marmier